



COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre ASCHIERI, Maire de la commune de Mouans-Sartoux, Vice-président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse, certifie que l’arrêté n° 2018-023 portant prorogation de l’arrêté du 27 juillet 2015 relatif à la prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux a bien été affiché du :

20 juillet 2018 au 20 août 2018 inclus

En foi de quoi je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mouans-Sartoux, le 24 août 2018.

Pierre ASCHIERI,
Maire de Mouans-Sartoux,
Vice-président de la Communauté d’Agglomération
du Pays de Grasse.





DGA Aménagement
NC/AH/18/2831/18

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussigné, Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse

CERTIFIONS :

Avoir affiché du 6 juillet 2018 au 20 août 2018 l’arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes en date du 27 juin 2018 portant prorogation de l’arrêté du 27 juillet 2015 relatif à la prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Mouans-Sartoux.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Grasse, le **05 SEP. 2018**

Le Président,



Jérôme VIAUD

Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse
Vice-Président du Conseil départemental
des Alpes Maritimes